



Réponse de l'Assemblée canadienne de la danse au document de travail concernant le plan stratégique de 2008 à 2011 du Conseil des Arts du Canada intitulé *Un avenir en création*

Sommaire du processus de consultation nationale entrepris par l'Assemblée canadienne de la danse du 25 mai au 8 juin 2007

Présenté au Conseil des Arts du Canada
le 17 juin 2007

INTRODUCTION

Le Conseil des Arts du Canada appuie depuis 50 ans la danse professionnelle au Canada. Pendant ce temps la collectivité nationale de la danse s'est développée à un rythme accéléré pour devenir un milieu dynamique comprenant de nombreux volets, y compris la formation, la recherche et le développement, la création, la production, l'éducation et la représentation, la diffusion et la conservation. L'appui démontré par le Conseil pour les nombreux maillons de la chaîne de l'environnement de la danse reflète puissamment son rôle de participant au développement de la danse et d'autres formes artistiques. Cet appui important, qui contribue énormément à la santé d'un environnement artistique élargi et auquel s'ajoute celui d'autres intervenants, complète le tableau des ressources dont dépendent les arts au Canada.

Afin d'aider le Conseil à envisager la façon de contribuer au développement du milieu de la danse de façon valable, l'Assemblée canadienne de la danse (ACD) a entrepris entre le 25 mai et le 8 juin un processus étendu de consultation nationale au sujet du document de travail intitulé *Un avenir en création*. L'ACD tient à attirer l'attention sur trois secteurs de préoccupation particulière, qui comportent un nombre de messages qui lui sont parvenus au cours du processus de consultation.

RÔLE ET VALEURS

Prendre les devants

Un courant de puissantes voix est ressorti de la consultation pancanadienne, confirmant l'appui des membres de la collectivité de la danse au Conseil des Arts en tant qu'organisme de financement qui non seulement comprend le mieux les besoins changeants du milieu artistique mais sait aussi comment répondre aux nouvelles tendances. Les membres apprécient l'autonomie démontrée par le Conseil dans ses rapports à distance avec le gouvernement et sont d'accord pour dire que le Conseil est effectivement bien placé pour établir des normes et devenir le chef de file du groupe de partenaires financiers à la fois à l'échelle fédérale et régionale.

Façons dont le Conseil peut consolider son leadership dans le domaine des arts et de la danse, à savoir :

- Continuer à maintenir le principe fondamental qui est d'appuyer et de développer l'excellence en création et production artistiques au Canada.

- Redoubler d'efforts en vue de rehausser la valeur des artistes et des arts au sein de la société canadienne et susciter l'attention sur les activités qu'elle appuie et les promouvoir. Le Conseil pourra ainsi jouer le rôle de leader dans la conscientisation du public et renforcer le sentiment de fierté nationale envers les artistes canadiens et leurs oeuvres, chez nous comme à l'étranger.

- Étendre son rôle de porte-parole en vue de donner une plus grande visibilité aux arts afin d'obtenir un investissement public accru et soutenu dans ce domaine d'intérêt public.

- Renforcer les liens entre les divers organismes de financement fédéraux, provinciaux et municipaux et collaborer avec eux en vue d'améliorer les politiques de financement gouvernementales et le soutien général accordé aux arts dans toutes les régions du pays.

- Attirer l'attention au sein du secteur privé sur le rôle que jouent les artistes et les organismes artistiques en vue de privilégier la créativité et l'innovation dans la société canadienne. Souligner le rôle d'intervenant du secteur privé dans l'épanouissement des arts au Canada.

- Faire montre de sensibilité envers l'environnement artistique étendu qui comprend la gamme complète des activités artistiques au Canada, à partir de la formation, la recherche et le développement, la création, la production, l'éducation et la représentation, la diffusion et la conservation, au niveau professionnel tout comme à celui d'amateur, que ces activités soient subventionnées ou non par le Conseil. Ce dernier peut jouer un rôle important dans la création de liens stratégiques entre les divers intervenants. Les membres de la collectivité de la danse ont été d'accord pour considérer cette idée comme valeur fondamentale, à ajouter à la liste destinée au Conseil.

- Investir dans la recherche de manière à ce que les collectivités artistiques et le grand public soient dotés de connaissances et de renseignements éprouvés qui leur permettent d'avoir une meilleure compréhension de : 1) l'incidence des arts au sein de la société, 2) la façon dont le public participe aux arts, 3) du milieu qui soutient la pratique artistique, et 4) des influences qui marquent la création et la production artistiques.

- Évaluer l'effet des politiques de financement précédentes et apprendre des décisions prises par le passé.

- Collaborer étroitement avec les organismes de services nationaux dans le domaine des arts comme partenaires au point de vue politique de façon à atteindre les objectifs ci-dessus. Le fait qu'il y ait une implication opportune et équitable avec ces organismes communautaires garantit que les messages des voix des nombreuses différentes collectivités artistiques feront partie du processus d'élaboration de la politique artistique articulée par le Conseil des Arts du Canada.

PRIORITÉS

Consolider et développer notre infrastructure organisationnelle nationale

Telle qu'exprimée dans le document de travail du Conseil intitulé « Un avenir en création », la priorité donnée à l'augmentation de la capacité et de la faculté d'adaptation des organismes artistiques reflète l'opinion de nombreux membres de la collectivité de la danse dans toutes les régions du pays.

Il est important d'implanter un appui qui profite à l'infrastructure présente, non seulement pour ces organismes et institutions, mais aussi pour tous ceux qui bénéficient de leur leadership ainsi que des ressources et du soutien qu'ils procurent à leurs collectivités lorsqu'ils sont puissants, sains et prêts à s'adapter à un milieu continuellement changeant. Néanmoins, par rapport aux disciplines connexes des arts du spectacle, le domaine de la danse est profondément conscient du manque

d'infrastructure en danse et en souffre considérablement, partout au pays. Une priorité servant à d'appuyer l'infrastructure actuelle, telle que l'Initiative de suppléments au fonctionnement,

proposée à l'unanimité par les membres du Conseil, démontre comme la croissance de la danse peut être contrecarrée si l'on comprend mal ou ne tient pas compte de l'environnement particulier qui lui est propre, dans l'élaboration de cette même priorité.

Même si les résultats du concours portant sur l'Initiative de suppléments au fonctionnement procurait aux organismes admissibles un soutien additionnel, la danse en tant que discipline artistique, au point de vue environnemental, a, elle, été mal servie. Vu les critères utilisés pour identifier les institutions clés, un seul style de danse reçut un appui substantiel et cela seulement dans certaines des régions du pays. Ces mêmes critères ont aussi exclu les groupes qui travaillent avec un directeur ou une directrice artistique, comme c'est souvent le cas en danse, ainsi que de nombreux organismes petits, moyens ou grands jouent des rôles clés au sein de leurs collectivités particulières et dans le contexte national. De nombreux membres de la collectivité de la danse ont dit que le Conseil n'avait pas fait passer leur processus et leur message concernant le concours de la façon transparente et claire à laquelle ils s'attendaient, comme d'habitude. Le message du Conseil qui était de se laisser aller à « rêver en couleur », permettait aux demandeurs de subventions de croire qu'ils pouvaient s'attendre à décrocher un appui plus considérable alors qu'en fin de compte les montants accordés provoquèrent la surprise et semèrent la zizanie dans la communauté entre ceux qui avaient obtenu un montant favorable et les autres, et contribuèrent à une déstabilisation encore plus marquée entre les deux groupes. La priorité stratégique visant à appuyer l'infrastructure existante en mettant l'accent sur les grandes institutions, était contraire au message clair et unifié que l'ACD, en collaboration avec le Regroupement québécois de la danse (RQD) avait présenté au Conseil des Arts du Canada en mars 2006 et dans lequel les deux organismes énonçaient les besoins les plus urgents qu'éprouvait la danse.

Dans la formulation de priorités qui ont une incidence sur le domaine de la danse, il est du devoir du Conseil d'établir un plan à long terme en vue de mettre sur pied toute une gamme à la fois soutenue et adaptable d'artistes et d'organismes de danse canadiens qui reflètent le champ d'activités dynamiques en danse à travers le Canada, un champ d'activités qui tient compte d'équilibrer les besoins des danseuses et des danseurs, ceux des collectifs et d'organismes de différentes tailles ainsi que la gamme complète de pratiques artistiques typiques du contexte

canadien, y compris la diversité culturelle et régionale, les arts autochtones, les artistes à différents stades de leur carrière et les toutes nouvelles pratiques. Bien que nous soyons d'accord pour reconnaître que le nouvel investissement non renouvelable de 50 millions de dollars du Conseil est l'occasion de renforcer l'appui accordé à plusieurs des principaux organismes de danse au Canada, à la limite, cette stratégie ne favorise en aucune façon une écologie mieux équilibrée en matière de danse canadienne dont la gamme variée reflète le caractère national d'un public diversifié et changeant.

Façons dont le Conseil peut améliorer l'efficacité de ses moyens en vue de maintenir et de développer une infrastructure nationale dans le domaine de la danse, à savoir :

- Augmenter la capacité de fonctionnement de nos organismes et garantir qu'un *plus grand nombre* d'eux soient appuyés de façon constante et prévisible, dans toutes les régions du pays. L'augmentation de la capacité des organismes de danse fera en sorte que les compagnies de toute taille, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, posséderont l'infrastructure nécessaire en vue de soutenir la création, la production et les tournées d'excellents spectacles de danse. L'amélioration d'un niveau d'infrastructure soutenu en danse, dans toutes les régions du pays, garantira aussi l'existence d'organismes sains, bien enracinés dans nos communautés et qui peuvent servir comme moyens d'ancrage ou comme agents de développement dans leurs régions.
- Améliorer l'appui des organismes qui font preuve de leadership et permettent l'accès aux ressources et à un appui non financier dans leur collectivité, pour qu'ils aient des moyens supplémentaires en vue d'élargir leur rôle.
- Tenir compte du caractère singulier de la discipline en question et de ses particularités lorsqu'il s'agit d'établir des priorités générales, et éviter les situations dans lesquelles les politiques ont pour résultat de déséquilibrer encore plus un milieu déjà fragile, qui le déstabilisera davantage, malgré les nouveaux investissements.

- Augmenter la fréquence de rapports personnels entre le Conseil et les collectivités artistiques partout au Canada de manière à garantir que le Conseil garde une perspective holistique de l'écologie de la danse au Canada.

- Évaluer périodiquement le processus d'évaluation par les pairs pour garantir que les résultats des financements soient conformes aux objectifs immédiats et à long terme qui ont pour but d'améliorer la gamme et la diversité de la danse en matière d'excellence artistique dans le Canada tout entier. Prêter attention à la façon dont le processus d'évaluation diffère lorsqu'il s'agit d'un organisme qui reçoit depuis des années un appui financier du Conseil comparativement à un organisme plus récent à un stage de développement moins avancé.

Investir dans l'avenir

L'équilibre est précaire entre maintenir et développer une infrastructure et trouver l'espace qui permette un développement à tous les niveaux d'une collectivité artistique qui garantisse à la danse un soutien pour l'avenir. L'ACD s'est fait dire au cours des consultations communautaires que l'on ne pouvait pas sacrifier une chose à une autre. Il n'est jamais possible, quand l'occasion de nouveau financement se présente, de privilégier un seul des éléments de cette écologie et nous serons rassurés par une démarche stratégique et inclusive qui va bien au delà de ce qu'un simple investissement peut procurer.

Au fil des années, le soutien au financement destiné à la danse, qu'octroyait le Conseil des Arts du Canada était en rapport statique avec le budget d'ensemble des subventions. Lorsqu'il y avait des changements, soit permanents ou à délai déterminé, dans le crédit de financement du Conseil, ce rapport restait inchangé, même si le milieu de la danse subissait des transformations inouïes, comme c'est le cas, surtout depuis les vingt ans derniers. L'évolution du milieu de la danse, entre autres celle de pratiques diverse, de la diversité régionale, des arts autochtones, des voix nouvelles et des pratiques novatrices ont stagné à cause de la façon conventionnelle dont le Conseil octroie ses subventions à la danse. La collectivité de la danse considère tout nouveau financement comme une occasion permettant au Conseil de sortir des sentiers battus et d'innover, à la fois en ce qui concerne le montant des fonds alloués actuellement au domaine de la danse et la façon dont ces fonds sont répartis dans le portefeuille de la danse.

Étant donné l'ensemble varié des pratiques de danse au Canada et les différents niveaux d'infrastructure dont le développement reste bloqué, le Conseil des Arts se doit d'envisager d'élaborer un plan d'avenir plus sain, mieux équilibré et durable, qui reflète bien la perspective artistique nationale. Pour arriver à cet équilibre écologique plus viable des activités de la danse par tout le Canada, le domaine de la danse nécessite un investissement important et ciblé.

Façons dont le Conseil peut appuyer le développement et la croissance de l'écologie de la danse, à savoir :

- Songer à des allocations de fonds qui soient flexibles et s'adaptent à la danse pour mieux pouvoir répondre aux fluctuations de l'évolution artistique à la fois entre les différentes disciplines artistiques tout comme au sein même de celle de la danse.

- Développer un programme à long terme qui tienne compte des déséquilibres de financement qui affectent les organismes et les particuliers qui répondent aux rigoureux critères d'excellence artistique, mais dont le financement est proportionnellement réduit parce qu'ils n'ont participé que plus tardivement au système de financement du Conseil.

- Maintenir des politiques transparentes de façon à pouvoir réagir aux changements évolutifs des pratiques artistiques et des modèles fonctionnels. Continuer à suivre de près les tendances artistiques et environnementales et prêter attention aux changements qui affectent les pratiques artistiques et les modèles fonctionnels, au fil du temps.

- Procurer davantage de programmes de soutien en vue d'assurer aux particuliers et aux organismes un financement pluriannuel prévisible.

- Envisager de nouvelles façons de fournir aux comités de pairs les outils et le contexte qu'il leur faut pour comprendre les oeuvres d'avant-garde qui utilisent des pratiques novatrices et des modèles fonctionnels inédits.

- Élargir les critères d'admissibilité des programmes pour permettre aux artistes et aux groupes qui oeuvrent en dehors des structures conventionnelles d'avoir eux aussi pleinement accès aux programmes d'appui.

CONCLUSION

En offrant au Conseil des Arts sa réaction sur les thèmes et les idées principales exprimés par les membres de la collectivité nationale de la danse, l'Assemblée canadienne de la danse tient à lui faire part du fait que la création de notre avenir est une responsabilité commune. L'ACD s'engage à collaborer avec le Conseil à la mise au point de politiques et d'initiatives qui propulseront les arts au premier rang de la culture canadienne. Nous sommes reconnaissants de l'occasion offerte à notre collectivité ainsi qu'à l'ACD, en tant qu'organisme de services nationaux dans le domaine des arts, d'avoir été invités à participer au processus de planification stratégique du Conseil et espérons pouvoir continuer ce dialogue.